Abris de Fortune | Edition 2019



Hospitalité(s) en Forez

9 cabanes éphémères en Loire-Forez

Après deux éditions autour des paysages et des savoir-faire, le Centre culturel de rencontre de Goutelas poursuit en 2019 l'installation des Abris de Fortune en Loire-Forez sur sa thématique annuelle : **Hospitalité(s)**

En quoi le Forez est-il un territoire hospitalier?

Cette question se situe au point de départ de cette nouvelle édition des Abris de Fortune, parcours de cabanes éphémères en Loire-Forez.

La réponse se lit dans nos paysages: les chemins qui traversent la plaine pour rejoindre d'autres contrées, les pics et leurs prieurés qui offraient l'hospitalité aux pèlerins, les monts qui abritèrent les maquis de la résistance, les espaces naturels protégés des contreforts et les villes industrielles attirant aujourd'hui encore une main d'œuvre immigrée des campagnes environnantes... ou du bout du monde.

Ce sont toutes ces pratiques, tous ces gestes d'hospitalité que nous souhaitons interroger et réinterpréter pour créer 9 nouvelles cabanes en Loire-Forez.

En proposant à des architectes, des étudiants, des lycéens, des artistes ou des habitants de concevoir et de construire l'un de ces Abris de Fortune, nous souhaitons rappeler que, tour à tour, nous pouvons être celui ou celle qui demande ou qui accorde l'hospitalité.

En renouant avec l'esprit de chantier qui a animé la reconstruction de Goutelas, nous souhaitons aussi que ces cabanes puissent donner à leurs visiteurs de véritables occasions de rencontre et de convivialité!



L'équipe du Centre culturel de Goutelas

Hospitalité(s) en Forez



Ces constructions auront lieu entre mai et juin 2019 dans différentes communes de la communauté d'agglomération Loire-Forez (42).

Les constructeurs bénéficieront de l'accompagnement technique de Pierre Janin, architecte co-directeur de l'agence <u>FABRIQUES Architectures Paysages</u>, et de l'appui de l'équipe du Centre culturel de Goutelas et de ses partenaires (entreprises, associations, habitants, mairies etc.).

Au total, 9 Abris de Fortune seront construits et installés en Loire Forez. Ils seront accessibles au public entre le 14 juillet et le 14 octobre 2019.

- 1 Abri sera construit par des élèves du lycée professionnel Beauregard de Montbrison.
- 1 Abri sera construit par des habitants encadrés par le collectif d'architectes Pourquoi pas !?
- 1 Abri sera construit par un collectif d'artistes
- **1 Abri** sera construit par des **plasticiens** québécois dans le cadre d'une **résidence d'artiste** au château de Goutelas
- 5 Abris dans 5 lieux sont proposés dans le cadre du CONCOURS2019 ABRIS DE FORTUNE à des candidats seuls ou en équipe.

Les dates importantes :

- 15 février > lancement du concours
- 10 avril > rendu des pré-projets
- 12 avril > jury de présélection présidé par Pierre Janin
- 14 mai > rendu des maquettes
- 17 mai > réunion du jury présidé par Pierre Janin
- 25 mai > début des constructions
- 13 juillet > inauguration du parcours Abris de Fortune 2019

La désinstallation se fera à partir du 14 octobre. Les Abris de Fortune pourront être adoptés par des partenaires et ainsi avoir une deuxième vie sur un nouvel emplacement en accord avec le candidat.



Règlement du concours Abris de Fortune 2019

Candidature

Il est possible de participer au concours seul ou en équipe. Dans le cas d'une candidature en équipe, <u>au moins un</u> <u>des membres de l'équipe doit être étudiant en architecture ou architecte diplômé</u>. Il est possible de concourir pour un ou deux Abris de Fortune.

Pour candidater, il suffit de s'inscrire sur le formulaire en ligne suivant :

https://chateaudegoutelas.typeform.com/to/oABWnv

Vous recevrez par retour de courriel un numéro de candidat et toutes les indications (implantation, photos, histoire, matériaux pressentis...) pour le ou les Abris qui vous sera-ont attribué-s en fonction des préférences que vous aurez indiquées lors de votre inscription.

Sélections

1. Rendu du pré-projet

L'Abri ne devra pas excéder 6 m² de surface.

Le candidat devra fournir tout élément donnant au jury des indications sur la démarche, les partis pris et les objectifs du projet d'Abri. Il devra être envoyé avant **le 10 avril à 18h** par courriel à l'adresse centreculturel@chateaudegoutelas.fr

2. Première réunion du jury le 12 avril qui donne autorisation à concourir

Le jury sera présidé par Pierre Janin.

3. Rendu du projet définitif contenant :

- le pré-dossier complété si nécessaire (suite au premier retour du jury)
- un plan masse, les plans de coupe, et les perspectives de l'Abri dans son environnement
- un document sur les principes constructifs du bâti, de la couverture
- la nomenclature des matériaux utilisés
- une maquette de la cabane à l'échelle 1/10 et des photos de la maquette.

Le dossier définitif avec maquette devra être envoyé avant le 14 mai à 18h (cachet de la poste faisant foi) à :

Abris de Fortune Centre culturel de Goutelas - Château de Goutelas 277 route de Goutelas 42130 Marcoux

Tout dossier incomplet ou réceptionné après les délais ne pourra être traité. Les expéditions des documents et des maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité.

4. Deuxième réunion du jury le 17 mai pour désigner les lauréats

Les résultats seront communiqués aux lauréats et aux candidats non retenus par courriel avant le 22 mai 2019. Les candidats au CONCOURS ABRIS DE FORTUNE s'engagent à développer leur projet jusqu'à la construction. En cas de désistement, le jury se réserve le droit de revenir sur l'attribution des prix et de proposer à un candidat non sélectionné de construire son abri. Il y aura ainsi une liste d'attente non communiquée.

Construction

Chaque lauréat construira son Abri de Fortune entre le **25 mai et le 10 juillet 2019**. Les lauréats s'engagent à maintenir propre leur site d'intervention pendant le chantier. Certains sites présenteront des contraintes spécifiques dont il faudra tenir compte. Les aides à l'hébergement sont valables sur une période de 15 jours pour chacune des équipes.

Aide matérielle et financière

Les lauréats auront des propositions d'hébergement chez l'habitant. Ils pourront l'accepter ou non. En cas de refus, les frais d'hébergement seront à leur charge pour la période de construction.

Les lauréats seront mis en contact avec nos partenaires qui proposeront des matériaux à des prix minorés. Les devis seront validés par les lauréats.

Le remboursement des frais engagés (déplacement, transport, matériaux, frais de restauration, main d'œuvre...) sera au maximum d'un montant TTC de **1700 euros** pour chaque Abri de Fortune. Les candidats devront présenter les justificatifs de paiement pour être remboursés.

Enfin, l'appui des bénévoles du Centre culturel de Goutelas et des associations partenaires, les rencontres stimulantes avec les membres du jury et les autres équipes lauréates pendant les chantiers de construction, celles avec le public à l'occasion de l'inauguration du parcours d'abris à laquelle les lauréats seront invités, contribueront à faire de la réalisation des Abris de Fortune un temps d'émulation, de convivialité et d'immersion dans le territoire hospitalier du Forez !

Renseignements complémentaires

Sarah WASSERSTROM

centreculturel@chateaudegoutelas.fr 04 77 97 35 42

Nolwenn PAVLIN

culture@chateaudegoutelas.fr 04 77 97 35 42